|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| TEMPS CLIMAT EAU | **Organisation météorologique mondiale**  **COMMISSION DES OBSERVATIONS, DES INFRASTRUCTURES ET DES SYSTÈMES D’INFORMATION**  **Deuxième session** 24-28 octobre 2022, Genève | **INFCOM-2/INF. 5.3** |
| Présenté par: Président de l’INFCOM  13.X.2022 |

*[Ce document, produit à titre indicatif, est le résultat d’une traduction automatique sans post‑édition. Aucune garantie, expresse ou implicite, n’est donnée quant à son exactitude, sa fiabilité ou sa précision. Les divergences ou différences ayant pu résulter de la traduction vers le français du contenu du document original ne créent aucune obligation et n’ont aucun effet juridique en termes de conformité, d’exécution ou à toute autre fin. Il se peut que certains contenus (tels que les images) n’aient pu être traduits en raison des limites techniques du système. En cas de doute sur l’exactitude des informations contenues dans la traduction, veuillez vous reporter à l’original anglais qui constitue la version officielle du document.]*

## PROJET DE PLAN STRATÉGIQUE DE MISE EN ŒUVRE DE L’INFCOM POUR LA PÉRIODE 2022-2027

# Table des matières

[1. Introduction 2](#_Toc115954824)

[2. Fond 2](#_Toc115954825)

[3. Moteurs et objectifs 3](#_Toc115954826)

[4. Mandat de l’INFCOM 3](#_Toc115954827)

[5. Approche stratégique 4](#_Toc115954828)

[6. Principes fondamentaux 5](#_Toc115954829)

[7. Priorités de l’INFCOM 6](#_Toc115954830)

[WIGOS 6](#_Toc115954831)

[Wis 6](#_Toc115954832)

[SMTDP 7](#_Toc115954833)

[Priorités transsectorielles 7](#_Toc115954834)

[8. Objectifs à moyen terme et réalisations attendues 7](#_Toc115954835)

[WIGOS 7](#_Toc115954836)

[Wis 8](#_Toc115954837)

[SMTDP 9](#_Toc115954838)

[Priorités transsectorielles 10](#_Toc115954839)

[9. Objectifs à long terme et réalisations attendues 11](#_Toc115954840)

[WIGOS 11](#_Toc115954841)

[Wis 11](#_Toc115954842)

[SMTDP 11](#_Toc115954843)

[Priorités transsectorielles 12](#_Toc115954844)

[10. Conclusion des remarques 12](#_Toc115954845)

[Annexe 1 – Attributions de l’INFCOM 13](#_Toc115954846)

[Annexe 2 – Domaines d’application de l’OMM 17](#_Toc115954847)

[Annexe 3 – Plan de travail de l’INFCOM 18](#_Toc115954848)

[Annexe 4 – Glossaire 19](#_Toc115954849)

# Introduction

En tant qu’institution spécialisée des Nations Unies, l’OMM se consacre à la coopération et à la coordination internationales pour comprendre l’état et l’évolution de l’atmosphère terrestre, ses interactions avec les terres et les océans, le temps et le climat qu’elle engendre et la répartition des ressources en eau qui en résulte. Sa mission est décrite à l’article 2 de la Convention de l’OMM, qui vise à faciliter la coopération mondiale en matière de surveillance et d’prévision des variations des conditions météorologiques, climatiques, hydrologiques et environnementales par l’échange de données, d’informations et de services, la normalisation, l’application, la recherche et la formation professionnelle.

La Commission des observations, des infrastructures et des systèmes d’information (INFCOM) est l’une des deux commissions techniques intergouvernementales de l’OMM soutenant cette mission, l’autre la Commission des services et applications se rapportant au temps, au climat, à l’eau et à l’environnement (SERCOM). L’INFCOM contribue à:

* L’élaboration et la mise en œuvre de systèmes coordonnés à l’échelle mondiale pour l’acquisition, le traitement, la transmission et la diffusion des observations du système Terre et l’établissement de normes connexes;
* La coordination de la production, de la distribution et de l’utilisation des champs normalisés d’analyse et de prévision des modèles; Et
* L’élaboration et la mise en œuvre de pratiques saines en matière de gestion des données et de l’information pour tous les programmes de l’OMM et les domaines d’application et services qui leur sont associés.

Le présent document a pour objet de décrire les travaux de l’INFCOM au cours des cinq prochaines années (2022-2027) et la façon dont elle appuiera la mission et les objectifs de l’OMM. Il déterminera les éléments moteurs de ses travaux, les objectifs souhaités, l’approche stratégique et les principes directeurs de ces travaux. Il recensera les principales priorités à moyen et à long terme, ainsi que les activités prévues par l’INFCOM pour les traiter. Il est destiné à être lu et compris par l’expert et le non-expert.

# Fond

L’OMM a été créée lors de la ratification de la Convention de l’OMM en 1950. Tous les quatre ans, le Congrès météorologique mondial se réunit pour approuver le Plan stratégique et le Plan opérationnel de l’OMM et les budgets pour les quatre prochaines années. Le Plan stratégique de l’OMM énonce les perspectives d’avenir, la mission, les valeurs fondamentales, les grandes priorités et les objectifs à long terme de l’Organisation et oriente le Plan opérationnel de l’OMM qui définit des actions et des résultats spécifiques à atteindre et des étapes annuelles à atteindre. Le budget indique les ressources disponibles, la façon dont ils seront dépensés et indique les indicateurs de performance destinés à mesurer les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs à long terme. Ces plans sont élaborés et mis en œuvre par l’intermédiaire des organes subsidiaires du Secrétariat et de l’OMM et des organisations d’appui (commissions techniques, Conseil de la recherche), programmes, projets et conseils régionaux et bureaux) ainsi que par le biais de partenariats public-privé synergiques.

L’INFCOM est un organe subsidiaire relativement nouveau de l’OMM et a été le résultat d’une restructuration et d’une rationalisation de la gouvernance de l’OMM, conformément à la [résolution 7 (Cg-18)](https://library.wmo.int/doc_num.php?explnum_id=9827/#page=41)), qui a entraîné une réduction du nombre de commissions de huit à aujourd’hui, et l’ajout du Conseil de la recherche . Indépendamment, les deux nouvelles commissions prennent leur direction de la même manière que les huit précédentes , par le biais des résolutions et décisions du Congrès. Des orientations supplémentaires sur l’application de ces résolutions et décisions peuvent provenir des réunions annuelles du Conseil exécutif. Les travaux de l’INFCOM sont guidés par le président de la Commission et son Groupe de gestion.

Le présent Plan stratégique de mise en œuvre est le résultat d’un examen de tous les plans, résolutions, décisions et orientations pertinents de la structure de gouvernance de l’OMM, y compris les travaux effectués pour élaborer le prochain projet de Plan stratégique de l’OMM pour la période 2024-2027, organisé en une stratégie intégrée cohérente pour les activités de l’INFCOM pour les cinq prochaines années.

# Moteurs et objectifs

Comme le reconnaît le Plan stratégique de l’OMM pour la période 2020-2023, le Programme de développement durable à l’horizon 2030, l’Accord de Paris sur les changements climatiques et le Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe mettent en avant les politiques et mesures nationales et internationales relatives à l’environnement. Ce programme devrait susciter une demande sans précédent d’informations exploitables, accessibles et fiables fondées sur la science. Pour faire face aux menaces croissantes que représentent les phénomènes météorologiques et climatiques extrêmes, il convient d’agir en faveur de la résilience, de l’atténuation et de l’adaptation, tout en renforçant les capacités des Membres, ce qui menace les infrastructures et les économies mondiales. Les progrès rapides de la science et de la technologie et l’évolution de la prestation de données et de services sont des occasions pour l’OMM de mieux servir ses Membres en améliorant les orientations, les services et les partenariats novateurs.

En particulier, la science de l’observation, de la compréhension et de la prévision de l’environnement évolue et s’améliore. Sous l’impulsion des Services météorologiques et hydrologiques nationaux (SMHN) du monde entier et du monde universitaire, des interactions complexes avec l’hydrosphère, la cryosphère, la géosphère et la biosphère sont observées et modélisées pour améliorer en permanence la qualité des prévisions et avis météorologiques. Les projections climatiques et la réanalyse climatologique bénéficient également de cette approche du système terrestre. L’OMM reconnaît la nécessité impérieuse d’aller au-delà de la météorologie traditionnelle pour tenir compte de l’ensemble du système terrestre dans ses travaux, notamment la composition de l’atmosphère, les océans, la cryosphère et les caractéristiques détaillées des bassins terrestres et hydrométriques et de leurs interactions.

En réponse à ces facteurs mondiaux, le Plan stratégique de l’OMM pour la période 2020-2023 définit les objectifs à long terme suivants:

**But à long terme 1**: Mieux répondre aux besoins de la société: Fournir des informations et des services fiables, accessibles, axés sur les utilisateurs et adaptés à l’usage prévu.

**But à long terme 2**: Améliorer les observations et les prévisions relatives au système terrestre: affermir les bases techniques pour l’avenir.

**But à long terme 3**: Promouvoir la recherche ciblée: Stimuler l’initiative scientifique afin d’améliorer la compréhension du système terrestre afin d’améliorer les services.

**But à long terme 4**: Combler l’écart de capacité sur le plan des services météorologiques, climatologiques, hydrologiques et environnementaux: renforcer la capacité des pays en développement à fournir les informations et les services essentiels dont ont besoin les gouvernements, les secteurs économiques et les citoyens.

**But à long terme 5**: Procéder au réalignement stratégique de la structure et des programmes de l’OMM en vue d’une prise de décision et d’une mise en œuvre efficaces.

Chaque objectif est soutenu par un certain nombre d’objectifs stratégiques. La section ci-après illustre comment les travaux de l’INFCOM répondent à ces moteurs et s’alignent sur ces buts et objectifs.

# Mandat de l’INFCOM

[L’annexe 1](#_Annex_1_–) présente le mandat de l’INFCOM, conformément à [la résolution 7 (Cg-18)](https://library.wmo.int/doc_num.php?explnum_id=9827/#page=41). Les travaux de la Commission englobent tous les domaines d’application approuvés de l’OMM (voir [l’annexe 2](#_Annex_2_–)), tels qu’ils figurent dans l’étude continue des besoins, ainsi que les nouveaux besoins en matière d’observation, d’information et d’infrastructure.

Les activités de la Commission sont guidées par le Plan stratégique de l’OMM. L’INFCOM répond directement aux objectifs stratégiques suivants:

Objectif 2.1 Optimiser l’acquisition des données d’observation du système Terre par le biais du Système mondial intégré des systèmes d’observation de l’OMM (WIGOS).

Objectif 2.2 Améliorer et élargir l’accès à l’échange et à la gestion des données d’observation du système terrestre présentes et passées et des produits dérivés par le biais du Système d’information de l’OMM (SIO).

Objectif 2.3 Assurer l’accès aux produits numériques d’analyse et de prévision du système Terre à toutes les échelles spatio-temporelles issus du Système mondial de traitement des données et de prévision (SMTDP) sans discontinuité de l’OMM.

L’INFCOM soutient également les autres objectifs à long terme, parfois de manière plus indirecte et stratégique, compte tenu de l’importance de l’infrastructure de base du WIGOS, du SIO et du SMTDP pour toutes les activités:

Le but à long terme 1 dépend d’un SIO solide et d’une politique de données inclusive pour que tous les Membres mettent à la disposition de tous les Membres les produits et services qui découlent du WIGOS et du SMTDP. L’INFCOM mettra l’accent ici sur l’infrastructure nécessaire aux services hydrologiques aux fins d’une gestion durable des ressources en eau et de l’adaptation.

Le but à long terme 3 est financé directement par le Conseil de la recherche, qui met à son tour les besoins de l’INFCOM pour s’assurer que les besoins de la recherche sont satisfaits et fournit des orientations sur le renforcement de l’infrastructure, notamment en ce qui concerne les observations de la Terre normalisées, accessibles (WIGOS) et les infrastructures de modélisation (SMTDP).

Le but à long terme 4 est favorisé par des orientations et une formation visant à renforcer les capacités des pays en développement afin qu’ils puissent contribuer à l’accès au WIGOS, au SIO et au SMTDP et en tirer un usage efficace.

Le but à long terme 5 est soutenu par les travaux de l’INFCOM (ainsi que de la SERCOM et du Conseil de la recherche) pour s’assurer qu’aucun des huit commissions précédentes n’est laissé de côté, que leurs structures de travail d’appui concordent bien avec l’ensemble de l’Organisation et ses partenaires, et que les objectifs liés à une gouvernance efficace et inclusive et la durabilité environnementale sont satisfaites.

# Approche stratégique

Lors de l’élaboration du Plan, la Commission s’efforce d’assurer l’intégration des activités de la Commission dans tous les domaines du système Terre. L’approche stratégique de la Commission suit ces grands axes:

* Maintenir l’élan nécessaire aux systèmes opérationnels et veiller à ce que les activités « nouvelles » qui découlent du processus des organes constituants soient correctement intégrées dans les travaux de la Commission;
* Accélérer les activités liées à la mise en œuvre actuelle conformément aux résolutions et demandes récentes du Congrès et du Conseil exécutif (par exemple, le Réseau d’observation de base mondial (ROBM)/Mécanisme de financement des observations systématiques (SOFF), la résolution 1 (Cg-EXT 2021), le Plan d’action de l’OMM pour l’hydrologie (Rés 4, Cg-EXT 2021, etc.)
* Soutenir l’innovation au sein des Services des Membres par le passage de la recherche à des applications opérationnelles (projet de prévision polaire, projet de prévision infrasaisonnière à saisonnière, etc.); Et
* Poursuivre les travaux visant à intégrer les activités de domaine à différents niveaux du système terrestre (à des échelles de temps allant de quelques minutes à plusieurs décennies, et géographiquement de l’échelle mondiale à l’urbanisme).

Pour ce faire, les comités permanents, les groupes d’étude et les groupes consultatifs ont été constitués comme suit:

a) Comité permanent des systèmes d’observation et des réseaux de surveillance de la Terre (SC-ON);

b) « Le Comité permanent des mesures, des instruments et de la traçabilité (SC-MINT); »

c) Comité permanent des technologies et de la gestion de l’information (SC-IMT);

d) Comité permanent du traitement des données pour la modélisation et la prévision appliquées au système Terre (SC-ESMP);

e) Groupe d’étude mixte sur la surveillance des gaz à effet de serre (JSG-GHG);

f) Groupe consultatif pour la Veille mondiale de la cryosphère;

g) Groupe consultatif sur les océans (AG-Ocean).

Les travaux des comités permanents peuvent également être soutenus par un certain nombre d’équipes d’experts et d’équipes spéciales, dont certaines sont des équipes « mixtes » qui transsectoriels. Cette sous-structure‑qui soutient les travaux de l’INFCOM est régulièrement revue lors des réunions de l’INFCOM et évolue constamment pour répondre aux besoins de l’Organisation.

La coordination avec d’autres entités est également essentielle à la mise en œuvre de l’approche stratégique, y compris, sans s’y limiter:

1. D’assurer la prise en compte des besoins de la SERCOM en matière de données et de produits pertinents;
2. Assurer l’évolution des mesures, de l’échange de données, du traitement des données, de la modélisation et des services à l’aide de la science et des innovations les plus avancées en collaborant avec le secteur de la recherche et le  **Conseil de la recherche;**
3. D’apporter un soutien approprié aux niveaux régional et national et d’aider les Membres de l’OMM, en particulier les pays les moins avancés (PMA) et les petits États insulaires en développement (PEID), en collaboration avec les conseils **régionaux et avec le soutien du Groupe d’experts pour le développement des capacités relevant du Conseil exécutif de l**’OMM;
4. Assurer une coordination efficace dans tous les domaines du système Terre en collaborant avec **le Groupe de coordination hydrologique** et d’autres organisations concernées (par exemple le Système mondial d’observation de l’océan (GOOS), le Système mondial d’observation du climat (SMOC), etc.); et
5. Exploitation optimale de l’infrastructure et des connaissances fournies par le secteur privé, comme le prévoit  **la participation à des partenariats public-privé** de l’OMM.

# Principes fondamentaux

La Commission favorise la mise au point de systèmes intégrés couvrant autant que possible tous les domaines d’application et veille à ce que ces systèmes respectent les principes fondamentaux suivants:

1. Sont axés sur les besoins des utilisateurs et fournissent à tous les Membres des observations du système Terre, des données traitées et des services, produits et informations pertinents;
2. Reposent sur les besoins des utilisateurs tels qu’ils ont été établis en coordination avec la SERCOM, le Conseil de la recherche et les conseils régionaux;
3. Sont applicables, accessibles et gérés dans le cycle de vie;
4. Reposent sur des principes modulaires et évolutifs dans la mesure du possible;
5. Respecter les normes et règlements existants de l’OMM et d’autres règles pertinentes;
6. Établir des partenariats avec les principaux acteurs (PNUD, PNUE, FAO, UNESCO, organisations satellitaires, etc.);
7. Élargir les partenariats avec des organisations pour d’autres domaines tels que le GOOS et le SMOC afin d’améliorer la coordination avec ces autres domaines nécessaires à l’approche du système Terre;
8. Mettre à profit et promouvoir des partenariats public-privé si cela peut se faire dans l’intérêt;
9. Intégrer des techniques et des techniques de pointe optimales et adaptées à l’usage projeté;
10. S’appuient sur les partenariats et réseaux existants entre les communautés de pratique dans les domaines d’application, qui sont bénéfiques pour les Membres de l’OMM;
11. « Comprendre et gérer l’empreinte environnementale de l’infrastructure de l’OMM afin de contribuer à la durabilité de l’environnement en tant que pilier des activités de l’OMM; »
12. Assurer l’équilibre géographique/hommes-femmes au sein de la Commission et de sa structure de travail; Et
13. Assurer l’équilibre de la charge de travail entre la Commission et sa structure de travail.

# Priorités de l’INFCOM

Le Plan stratégique de l’OMM oriente l’établissement des priorités pour les travaux de l’INFCOM au cours des cinq prochaines années. Le Plan stratégique de l’OMM sera renouvelé lors du prochain Congrès en 2024, de sorte que les activités à long terme prévues par l’INFCOM tiennent compte des préparatifs du prochain Plan (la [décision 10 (EC-75)](https://meetings.wmo.int/EC-75/_layouts/15/WopiFrame.aspx?sourcedoc=/EC-75/English/2.%20PROVISIONAL%20REPORT%20(Approved%20documents)/EC-75-d04(1)-APPROACH-TO-THE-STRATEGIC-PLAN-2024-2027-approved_en.docx&action=default) – Approche du Plan stratégique 2024-2027 récemment approuvée) et, dans une certaine mesure, anticipe de nouvelles orientations dans lesquelles les circonstances mondiales pourraient pousser l’OMM. Toutefois, dans un sens réciproque, il convient de reconnaître que les futurs plans stratégiques de l’OMM peuvent également être informés par les travaux de ses organes constituants (y compris l’INFCOM), notamment par le biais de l’évolution du processus d’étude continue des besoins.

En tant que Commission chargée de l’infrastructure de base nécessaire à l’ensemble des services fournis aux Membres, les priorités axées sur la mise en place d’une infrastructure robuste contribueront toujours à toute priorité générale qui pourra être déterminée. C’est dans cette optique que l’INFCOM définit les grandes priorités ci-après pour ses principaux domaines d’activité.

WIGOS

* Accélérer la mise en place du WIGOS dans tous les domaines du système Terre, en vue de concrétiser les perspectives pour le WIGOS à l’horizon 2040;
* Mettre en place et envisager d’élargir le ROBM dans d’autres domaines (hydrologie, cryosphère, océans, surveillance des gaz à effet de serre) et apporter un appui technique au SOFF sur les questions d’infrastructure; Et
* Mettre en œuvre l’évolution du processus d’étude continue des besoins afin de mieux combler les lacunes recensées du WIGOS et l’évolution des systèmes mondiaux d’observation dans tous les domaines du système terrestre.

Wis

* Poursuivre la mise en œuvre du SIO 2.0 et améliorer la recherche et l’accessibilité pour tous les Membres;
* Améliorer l’interopérabilité des données échangées sous les auspices de l’OMM avec des normes élargies en matière de données pour d’autres domaines (océans, composition de l’atmosphère, hydrologie, cryosphère et météorologie de l’espace); Et
* Améliorer l’intendance des données et la gestion du cycle de vie.

SMTDP

* Poursuivre la mise en œuvre de l’approche du SMTDP sans discontinuité axée sur les systèmes terrestres;
* Promouvoir l’utilisation de nouvelles technologies telles que l’intelligence artificielle et l’apprentissage machine-machine dans les systèmes opérationnels afin d’améliorer la qualité des prévisions;
* Améliorer la disponibilité des produits à l’appui des interventions, de l’adaptation et de l’atténuation des phénomènes dangereux se rapportant au temps, à l’eau, au climat, à l’environnement et à la météorologie de l’espace; Et
* Mieux connaître les besoins des utilisateurs grâce à un processus d’étude continue des besoins en matière de produits et de services du SMTDP, en s’tirant des enseignements de l’expérience acquise par le WIGOS en matière d’étude continue des besoins en matière d’observations, y compris l’élargissement à d’autres domaines (hydrologie, océans, selon les besoins).

Priorités transsectorielles

* Préserver l’intégrité des systèmes opérationnels;
* Passage des travaux des commissions précédentes à la nouvelle structure (INFCOM, SERCOM, RB) et veiller à ce que la structure de travail de l’INFCOM soutienne au mieux l’Organisation et ses objectifs;
* Mettre en œuvre la politique unifiée de l’OMM en matière de données et s’assurer de leur conformité;
* Contribuer au développement des capacités;
* Intégrer le Plan d’action pour l’hydrologie dans les plans de l’INFCOM;
* Intégrer les recommandations du Groupe d’étude de la cryosphère dans les plans de l’INFCOM; Et
* Contribuer aux activités relatives aux océans (GOOS, Décennie des Nations Unies pour les sciences océaniques au service du développement durable 2021-2030[[1]](#footnote-2)).

Tout en respectant ces priorités de l’INFCOM, tous les travaux comprendront le respect des principes fondamentaux énoncés dans la section précédente.

# Objectifs à moyen terme et réalisations attendues

La présente section recense les objectifs et les activités de l’INFCOM pour la période 2022-23, qui concernent les priorités du WIGOS/SIO/SMTDP et des activités transsectorielles. La majeure partie de ce travail est nécessaire pour maintenir les systèmes opérationnels, maintenir l’élan des initiatives déjà en cours et préparer les bases des orientations plus récentes du Congrès pour de nouvelles initiatives à long terme.

WIGOS

**Poursuite de la mise en œuvre des perspectives pour le WIGOS à l’horizon 2040** (SC-ON et SC-MINT):

* Adopter des orientations de haut niveau sur l’évolution des systèmes mondiaux d’observation en réponse aux perspectives pour le WIGOS à l’horizon 2040 et élaborer les textes réglementaires;
* Collaborer avec les conseils régionaux pour accélérer la mise en œuvre du WIGOS;
* Collaborer avec les centres régionaux et maritimes d’instruments pour examiner et améliorer leurs processus de gouvernance et d’évaluation;
* Harmoniser la terminologie et les définitions au sein de l’OMM;
* Harmoniser les procédures d’assurance et de contrôle de la qualité, tirer des enseignements de la communauté de la Veille de l’atmosphère globale (VAG) et d’autres; »
* Protéger les fréquences radioélectriques, notamment en ce qui concerne les technologies nouvelles et concurrentes et la météorologie de l’espace;
* Suivre l’avancement de la composante spatiale du WIGOS à l’horizon 2040;
* Élargir les modules d’enseignement et de formation dans le domaine des satellites météorologiques (VLab) sur l’utilisation des données satellitaires;
* D’étudier la création d’un centre régional du WIGOS pour l’Antarctique, dont le rôle serait essentiellement de faciliter la collecte des métadonnées du WIGOS dans [[2]](#footnote-3)OSCAR-Surface, de surveiller la qualité des stations d’observation de l’Antarctique, de leurs incidences sur les prévisions relatives au système Terre et de fournir des informations en retour aux Membres selon qu’il conviendra;
* Intégrer davantage d’observations du système terrestre dans tous les domaines du WIGOS (VAG, océans, hydrologie, cryosphère, etc.);
* Faciliter la mise en place d’une infrastructure de surveillance des gaz à effet de serre ; »
* Élaborer une stratégie et des orientations pour les observations urbaines;
* D’intégrer davantage les réseaux du SMOC dans le WIGOS;
* Élaborer une approche évolutive des réseaux à plusieurs niveaux (définie comme un système à plusieurs niveaux composé de réseaux de référence, de référence et de réseaux complets), y compris le Règlement technique et les directives;
* Mettre à profit les nouvelles technologies et techniques telles que les données de source commerciale, les données issues de la production participative et les données sur les médias sociaux, les capteurs et les systèmes imprimés 3D à faible coût, les systèmes d’aéronefs sans équipage, etc.
* Entretien de la Référence radiométrique mondiale;
* Collaborer avec le Bureau international des poids et mesures (BIPM) sur les orientations relatives à l’incertitude et à la traçabilité des mesures;
* Collaborer avec l’Organisation internationale de normalisation (ISO) à l’examen et à l’établissement de nouvelles normes communes, selon les besoins.

**Mise en œuvre et élargissement du ROBM dans d’autres domaines** (Groupe de gestion de l’INFCOM): création d’une équipe spéciale relevant de l’INFCOM et proposition de la conception initiale du ROBM. Mettre l’accent sur les activités suivantes au cours des deux prochaines années:

* Mettre en œuvre le ROBM conformément aux dispositions actuelles du Règlement technique
* Élargir le ROBM dans d’autres domaines (SC-ON);
* Élaborer les concepts de la prochaine étape du ROBM et le mettre en place en mode opérationnel continu;
* D’apporter un soutien technique au SOFF (Équipe spéciale pour le ROBM) en s’appuyant sur les exigences du ROBM et de fournir des orientations et des formations aux PMA et aux PEID sur la façon d’utiliser le SOFF;
* Fournir des outils au SOFF pour effectuer des analyses des lacunes.

**Mise en œuvre de l’étude continue des ressources pour le WIGOS** (SC-ON):

* Poursuivre l’examen du processus d’étude continue des besoins compte tenu de l’approche de l’OMM axée sur le système terrestre;
* Poursuivre la mise en œuvre du nouveau processus d’étude continue des besoins, tel qu’il est décrit dans le cadre de l’étude continue des besoins dans le cadre de l’approche de l’OMM axée sur le système Terre: l’étude continue des besoins.

Wis

**Mettre en œuvre le SIO 2.0** (SC-IMT):

* Mettre au point des outils et une structure organisationnelle pour suivre le passage du SMT au SIO 2.0;
* Parachever l’architecture et les spécifications techniques du SIO 2.0;
* Clôture des projets de démonstration du SIO 2.0;
* Mettre en place et suivre les projets pilotes du SIO 2.0 pour:
  + Infrastructure mondiale du SIO 2.0
  + Centres nationaux et centres de production et de collecte de données
  + Domaines et domaines de discipline de l’OMM requis par la politique unifiée de l’OMM en matière de données
* Diffuser la version 1.0 du SIO dans une version 1.0 et établir une gouvernance pour l’élaboration du projet en accès libre, conformément à l’architecture et aux spécifications techniques du SIO 2.0;
* Organiser des ateliers et des formations sur le SIO 2.0 dans les Régions de l’OMM, en coordination avec les conseils régionaux.

**Améliorer l’interopérabilité des données et appliquer des normes relatives aux données dans d’autres domaines**

* Intégrer les données hydrologiques du Système d’observation hydrologique de l’OMM (SOHO);
* Intégrer les données relatives à la cryosphère dans le SIO 2.0.

**Améliorer la gestion des données et la gestion du cycle de vie**

* Harmoniser le [*Manuel sur le Cadre mondial pour la gestion de données climatologiques de qualité*](https://library.wmo.int/index.php?lvl=notice_display&id=21686) (OMM-N° 1238) et les  [*spécifications du Système de gestion des données climatologiques (CDMS)*](https://library.wmo.int/index.php?lvl=notice_display&id=16300) (WMO-No. 1131) dans le Règlement technique et les directives du SIO;
* Diriger l’élaboration et la mise en œuvre de systèmes libres de gestion des données climatologiques conformément à l’architecture et au plan de mise en œuvre du SIO 2.0.

SMTDP

**Poursuite de la mise en œuvre du** SMTDP sans discontinuité (SC-ESMP):

* Parachever la feuille de route pour le SMTDP sans discontinuité; »
* Renouveler le Guide du SMTDP;
* Engager les conseils régionaux à mettre en œuvre le SMTDP sans discontinuité;
* Mieux comprendre les problèmes que rencontrent les Membres pour accéder aux produits du SMTDP et déterminer les besoins en matière de modification des produits obligatoires existants (Colloque 2022 du SMTDP) et mettre à jour le Manuel du SMTDP;
* Engager un processus de modification du [*Manuel du Système mondial de traitement des données et de prévision*](https://library.wmo.int/index.php?lvl=notice_display&id=12793) (OMM-N° 485), qui sera soumis au Congrès météorologique mondial en 2023;
* Poursuite du développement du portail Web du SMTDP;
* Parachever l’élaboration des Directives sur la prévision numérique du temps à haute résolution; »
* Achever l’élaboration du processus d’examen de la conformité des centres météorologiques régionaux spécialisés (CMRS), finaliser le calendrier d’examen de la conformité et lancer l’examen de la conformité des CMRS; »
* Recenser les problèmes d’accessibilité et d’exploitabilité des produits du SMTDP et élaborer des directives pour résoudre ces problèmes tels que la qualité des métadonnées;
* Associer les CMRS au contrôle des observations pour le Système de gestion de la qualité des données du WIGOS (WDQMS);
* Examiner le contenu et les méthodes de compte rendu des progrès techniques de l’OMM en matière de recherche sur le SMTDP et la prévision numérique du temps, en collaboration avec le Programme mondial de recherche sur la prévision du temps (PMRPT) et le Groupe de travail de l’expérimentation numérique (WGNE);

**Intégrer de nouvelles technologies innovantes**

* Évaluer les avantages potentiels de l’apprentissage automatique/intelligence artificielle pour améliorer les capacités de prévision du SMTDP.

**Améliorer la disponibilité des produits à l’appui des interventions, de l’adaptation et de l’atténuation face aux phénomènes dangereux se rapportant au temps, à l’eau, au climat, à l’environnement et à la météorologie de l’espace**

* Collaborer avec les chercheurs à l’élaboration de projets pilotes du SMTDP sans discontinuité (par exemple le projet de produits de prévision probabiliste des cyclones tropicaux relevant du PMRPT);
* Améliorer la structure de travail du SC-ESMP pour couvrir tous les domaines du système Terre;
* Contribuer à l’élaboration d’un guide technique sur la mesure, la surveillance et la modélisation de l’effet des îlots de chaleur urbains;
* Soutenir la mise en œuvre du Système mondial d’évaluation et de prévision hydrologiques (HydroSOS);
* Intégrer les fonctions propres à la cryosphère dans les systèmes du SMTDP sans discontinuité;
* Créer une équipe d’experts pour les activités relatives à la météorologie de l’espace.

**Mettre en œuvre un processus d’étude continue des besoins pour le SMTDP**

* Accroître la satisfaction des utilisateurs vis-à-vis des produits et services du SMTDP en prenant des mesures pour mettre en place un processus d’étude continue des besoins pour le SMTDP, en s’inspirant de l’expérience du WIGOS (SC-ESMP).

Priorités transsectorielles

**Mise en œuvre de la politique unifiée de l’OMM en matière de données et contrôle de la conformité**

* Cartographier les activités de mise en œuvre communes au SC de l’INFCOM et à d’autres organes;
* Mettre en place le processus d’examen périodique;
* De rédiger un projet de règlement technique à l’appui de la mise en œuvre de la résolution relative aux données, qui sera soumis au Congrès météorologique mondial en 2023;
* Tenir les conseils régionaux informés des initiatives relatives à la mise en œuvre de la résolution sur les données et consultés au sujet des faits nouveaux, le cas échéant;
* Aborder les nouveaux enjeux en matière de données:
  + Veiller à ce que la prochaine génération de systèmes de la VMM soit adaptée à l’évolution et aux bouleversements croissants auxquels sont confrontés l’OMM et ses Membres
  + Définir des priorités en ce qui concerne l’élaboration de mesures pratiques appropriées pour suivre et évaluer une approche fondée sur le respect des normes en matière de données, notamment en ce qui concerne le recensement des obstacles à ce respect et les mesures de renforcement des capacités correspondantes
  + Envisager de nouvelles approches pour encourager l’échange de données de source commerciale, de données participatives et de données sur les réseaux sociaux, afin d’accroître l’accès aux sources non traditionnelles de données ou de données qui ne sont pas détenues par les pouvoirs publics
* Mettre à disposition les produits de la prévision numérique du temps à l’échelle mondiale (avec des orientations);
* Aider les pays en développement à appliquer la politique en matière de données;
* Mise à jour du Règlement technique reflétant les données fondamentales dans d’autres domaines (SC-ON)**:**
  + Poursuivre l’élaboration de règles techniques relatives à la politique en matière de données dans les domaines qui ne sont pas encore couverts par le ROBM, à savoir l’hydrosphère, la cryosphère, la chimie de l’atmosphère, la météorologie de l’espace et les observations maritimes, en s’appuyant sur les travaux déjà réalisés dans le domaine de la cryosphère, et sur le processus de collaboration avec les agences spatiales sur les données météorologiques et climatologiques.

**Développement des capacités**: Collaborer avec les chercheurs, la SERCOM et les partenaires privés (par exemple, l’Industrie hydrométéorologique (HMEI)) pour fournir des conseils pratiques aux pays en développement pour combler les écarts croissants entre les pays développés et les pays en développement en termes de capacités:

* Fournir des orientations techniques à l’Initiative de soutien aux pays pour traduire les normes et les recommandations de l’OMM en conseils opérationnels adaptés aux besoins des pays et territoires Membres en développement.

**Intégration du plan d’action pour l’hydrologie dans les plans de l’INFCOM, selon les besoins**

* Mettre en œuvre HydroSOS;
* Élaborer des règles techniques sur la qualité de l’eau et les sédiments;
* Mise en œuvre du SOHO;
* Mise en œuvre du Système mondial d’observation du cycle hydrologique (WHYCOS); »
* Mise en œuvre de la plate-forme mondiale d’information sur l’eau.

**Intégration des recommandations du Groupe d’étude de la cryosphère dans les plans de l’INFCOM**

* Mettre à jour le mandat du Groupe consultatif pour la Veille mondiale de la cryosphère afin de tenir compte d’un mandat plus ferme et plus large, en intégrant les recommandations du rapport;
* Veiller à ce que les plans de travail du Comité permanent de l’INFCOM comprennent des mesures visant à intégrer systématiquement la cryosphère dans le SYSTÈME MONDIAL intégré des systèmes d’observation de l’OMM (WIGOS/SIO/SMTDP), avec un soutien soutenu d’experts par l’intermédiaire du Groupe consultatif pour la Veille mondiale de la cryosphère ( AG-GCW).

**Contribution aux activités océaniques (GOOS, Décennie des océans)**

* « Promouvoir la compréhension de la chaîne de valeur et soutenir l’évaluation des domaines d’investissement prioritaires par le biais du programme de la Décennie de l’océan relevant du GOOS; »
* Utiliser la puissance du cadre réglementaire de l’OMM pour contribuer à améliorer l’échange de données océaniques dans les zones économiques exclusives.

**Continuer d’affiner les structures et les processus de travail de l’INFCOM afin d’assurer une harmonisation efficace avec les structures et organisations internes et externes.**

**Normaliser les processus d’audit des centres régionaux et mondiaux, des systèmes d’observation et des mesures de la Terre (SC-ESMP, SC-MINT, SC-ON).**

# Objectifs à long terme et réalisations attendues

La présente section recense les objectifs et les activités de l’INFCOM pour la période 2024-27, organisés selon les priorités du WIGOS/SIO/SMTDP et des activités transsectorielles. Il faut que l’on envisage plus longtemps les travaux, anticiper et étayer les priorités, les objectifs et les buts d’un nouveau Plan stratégique de l’OMM qui sera adopté lors du Dix-neuvième Congrès météorologique mondial en 2023.

WIGOS

* Poursuivre l’élaboration de textes d’orientation et de textes réglementaires de haut niveau en réponse aux perspectives pour le WIGOS à l’horizon 2040;
* Poursuivre l’expansion du ROBM dans d’autres domaines;
* Passage du ROBM en mode opérationnel dirigé par le SC-ON;
* Veiller à ce que le WIGOS soutient l’adaptation au climat et l’atténuation de ses effets;
* Collaborer avec le BIPM pour ce qui est de l’incertitude et de la traçabilité des mesures;
* Recenser les nouvelles technologies à faible coût et élaborer des orientations appropriées;
* Intégrer différents types d’observations dans le WIGOS (entre les domaines, les observations in situ et les observations spatiales, etc.) afin d’accroître leur utilisation;
* Élaborer des directives et des règles techniques sur les grappes de réseaux d’observation et les réseaux à plusieurs niveaux;
* Élaborer des orientations faciles à comprendre sur la meilleure façon de concevoir et d’exploiter un réseau d’observation à des fins de prévision et d’annonce des crues (emplacement des pluviomètres, fréquence de transmission, etc.);
* Accroître la visibilité de l’OMM auprès de l’Union internationale des télécommunications (UIT) et les besoins de sa communauté mondiale en vue d’établir un meilleur moyen de protéger à long terme les fréquences radioélectriques utilisées par les systèmes actuels et pour les technologies émergentes.

Wis

* Passage du SMT au SIO 2.0 à l’appui de tous les domaines et domaines d’application;
* Mettre à jour les orientations existantes et élaborer de nouvelles orientations sur la gestion de l’information pour les programmes de l’OMM.
* Promouvoir l’accès aux données et métadonnées sans discontinuité et l’échange de ces données aux prestataires de services (météorologiques, hydrologiques, cryosphériques, climatologiques et océanographiques) par le biais du SIO;
* Parachever les projets pilotes du SIO 2.0:
  + Début de la phase préopérationnelle
  + Les centres mondiaux du système d’information (CMSI), avec l’appui des conseils régionaux, engagent la transition de leur zone de responsabilité vers la version 2.0 du SIO 2.0
  + Le catalogue de recherche, de consultation et d’extraction de données du SIO est « gelé »
* Projets de migration dans les PMA et les PEID: début de la phase opérationnelle et passage du SMT au SIO 2.0;
* Formation au SIO 2.0 dans tous les conseils régionaux.

SMTDP

* Mettre davantage de données du SMTDP à la disposition des Membres, conformément à l’approche de l’OMM axée sur le système Terre;
* Élargir les activités du SMTDP pour introduire les données fondamentales manquantes définies dans la politique unifiée de l’OMM en matière de données dans le Manuel du SMTDP;
* Promouvoir la modélisation du système Terre pour intégrer les composantes du système terrestre dans le SMTDP afin de produire des produits de prévision sans discontinuité;
* Intégrer la modélisation hydrologique dans le SMTDP conformément à son concept et soutenir la mise en œuvre régionale d’HydroSOS;
* Développer les activités du SMTDP dans les domaines du système Terre (par exemple, la cryosphère) par le biais de projets pilotes du SMTDP sans discontinuité;
* Continuer d’évaluer les avantages potentiels de l’intelligence artificielle et du ml pour améliorer la qualité des prévisions du SMTDP;
* Promouvoir et faciliter l’intégration de la VAG dans le SMTDP;
* Soutenir des activités soutenues de projection climatique;
* Soutenir les activités de réanalyse;
* Favoriser la réduction d’échelle des scénarios climatiques.

Priorités transsectorielles

* La durabilité de l’environnement dans toutes les activités opérationnelles dans tous les domaines, élaborer et fournir des orientations aux Membres et à la formation aux pays en développement;
* Un cadre mondial pour la modélisation des gaz à effet de serre fondé sur les meilleures données satellitaires et in situ disponibles;
* Harmoniser les activités relatives à l’hydrologie avec de vastes thèmes au titre du Plan d’action pour l’hydrologie élaboré par le Groupe de coordination hydrologique;
* Appliquer les recommandations du SG-Cryo;
* Collaborer avec le secteur de la recherche pour évaluer l’impact des données sur la modélisation à toutes les échelles temporelles allant de quelques minutes à plusieurs décennies;
* Contribuer à la Conférence scientifique de l’OMM 2025;
* « Déterminer la meilleure façon d’intégrer le mécanisme de coordination de l’OMM pour soutenir les activités humanitaires des organismes des Nations Unies et d’autres organisations dans les cadres et documents normatifs pertinents de l’OMM; »
* Collaborer avec le Conseil de la recherche sur les nouveaux éléments pour contribuer à l’étude continue des besoins (par exemple des outils pour l’impact des études d’observation, l’utilisation de technologies émergentes, y compris l’intelligence artificielle et l’exa-échelle).

# Conclusion des remarques

Le présent document décrit les travaux de la Commission des observations, des infrastructures et des systèmes d’information (INFCOM) pour les cinq prochaines années. Il s’agit d’un document sans cesse vert, qui va exiger des mises à jour tous les ans pour refléter les orientations données par le Congrès de l’OMM et le processus de planification stratégique en cours, le Conseil exécutif de l’OMM et les travaux du Groupe de gestion. En particulier, des mises à jour régulières seront fournies au plan de travail détaillé de l’INFCOM, tel  [qu’il figure dans l’annexe 3](#_Annex_3_–), par les différentes structures de travail de l’INFCOM (commissions techniques, groupes d’experts, groupes d’experts, etc.).

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

# Annexe 1 – Attributions de l’INFCOM

Extrait de l’annexe 1 de [la résolution 7 (Cg-18)](https://library.wmo.int/doc_num.php?explnum_id=9827/#page=41)

ATTRIBUTIONS DES COMMISSIONS TECHNIQUES

Note: Les attributions générales des commissions techniques figurant dans l’annexe III du Règlement général restent inchangées.

**A. Commission des observations, des infrastructures et des systèmes d’information**

***Mandat général***

La portée générale et les attributions spécifiques de la Commission des observations, des infrastructures et des systèmes d’information (Commission des infrastructures) doivent être conformes aux objectifs de l’Organisation, définis à l’article 2 de la Convention, et plus particulièrement aux alinéas a) à c) et e) et aux règles 180 à 196 du Règlement général.

La Commission contribuera à: l’élaboration et la mise en œuvre de systèmes mondiaux coordonnés d’acquisition, de traitement, de transmission et de diffusion des observations du système Terrestre et des normes connexes; La coordination de la production et de l’utilisation des champs normalisés d’analyse et de prévision des modèles; l’élaboration et la mise en œuvre de pratiques saines en matière de gestion des données et de l’information pour tous les programmes de l’OMM et les domaines d’application et services qui leur sont associés.

Les travaux de la Commission englobent tous les domaines d’application approuvés de l’OMM, tels qu’ils sont énumérés dans l’étude continue des besoins, ainsi que les besoins en matière d’observation, d’information et d’infrastructure actualisés et émergents.

La Commission favorisera la mise au point de systèmes intégrés couvrant autant que possible tous les domaines d’application et veillera à ce que ces systèmes:

1. Sont axés sur les besoins des utilisateurs et fournissent aux Membres des observations du système Terre, des données traitées et des services, produits et informations pertinents;
2. Soient applicables, accessibles et gérés sur le cycle de vie dans l’ensemble des Membres de l’OMM;
3. Reposent sur un principe modulaire et évolutif dans la mesure du possible;
4. À tirer pleinement parti des normes et règlements existants de l’OMM et d’autres normes et règlements pertinents;
5. Mettre à profit et promouvoir des partenariats public-privé si cela peut se faire dans l’intérêt;
6. Intégrer des techniques et des techniques de pointe optimales et adaptées à l’usage projeté;
7. Reposent sur les besoins des utilisateurs établis en coordination avec la Commission des services et le Conseil de la recherche;
8. Reposent sur les partenariats et réseaux existants entre les communautés de praticiens dans les zones desservies, qui sont bénéfiques pour les Membres de l’OMM.

Les activités de la Commission sont guidées par le Plan stratégique de l’OMM.

***Attributions spécifiques***

1. Élaboration et tenue à jour des documents normatifs de l’OMM se rapportant aux systèmes d’observation intégrés, aux systèmes de transmission et de diffusion des données, aux systèmes de gestion des données et aux systèmes de traitement des données et de prévision, conformément au Règlement technique de l’OMM – La Commission:
2. Coordonner l’élaboration de nouveaux systèmes et de textes réglementaires relatifs à l’infrastructure dans tous les domaines d’application relevant de sa compétence;
3. Promouvoir et poursuivre l’intégration des textes réglementaires existants;
4. Tenir à jour les textes réglementaires par le biais d’amendements réguliers, selon les besoins;
5. Veiller à la cohérence des textes réglementaires nouveaux et modifiés dans tous les domaines d’application;
6. « Examiner les progrès scientifiques et technologiques pertinents pour s’assurer que les textes réglementaires sont à jour; »
7. En collaboration avec la Commission des services et le Conseil de la recherche, coordonner les liens entre la science, l’infrastructure et les services de manière interactive;
8. Accompagnera chaque recommandation visant à élaborer des textes réglementaires nouveaux et modifiés, avec ses propres incidences, son rapport coûts-avantages et son analyse des risques;
9. Caractéristiques communes des infrastructures et des systèmes – La Commission
10. « Promouvoir le respect des normes et des textes réglementaires pertinents parmi tous les Membres; »
11. Poursuivre le développement et promouvoir l’utilisation de l’étude continue des besoins des utilisateurs pour évaluer les besoins des utilisateurs, évaluer les capacités disponibles et élaborer des stratégies d’atténuation des lacunes afin d’améliorer encore les capacités globales des systèmes de l’OMM;
12. Élaborer et promouvoir une approche unifiée de la gestion des données dans toutes les disciplines et tous les domaines d’application de l’OMM;
13. Mettre au point des méthodes communes d’assurance de la qualité des observations et autres produits de données dans tous les domaines d’application;
14. Rechercher activement la participation des fournisseurs de données d’observation du système Terre de l’ensemble des organismes gouvernementaux concernés, des organisations internationales, du secteur privé et du milieu universitaire.
15. Assistance aux Membres pour renforcer les capacités des systèmes et faciliter la mise en œuvre et le respect des dispositions – La Commission
16. Consulter les conseils régionaux et les Membres pour recenser les besoins en matière d’amélioration des capacités d’observation, de mesure, de transmission et de gestion des données et élaborer les stratégies de mise en œuvre requises;
17. Consultera les conseils régionaux afin de recenser les experts susceptibles de participer aux équipes des commissions techniques, afin de faciliter la mise en œuvre et l’utilisation effective des systèmes techniques, des normes et des réglementations en pleine évolution à l’échelle nationale et régionale;
18. « Faciliter la mise en œuvre, à l’échelle régionale et nationale, des systèmes relevant de sa compétence en élaborant des textes d’orientation conformes aux textes réglementaires nouveaux et modifiés; »
19. En consultation avec les conseils régionaux, déterminer les besoins des Membres en matière d’assistance pour améliorer leurs capacités et fournir des orientations et un renforcement des capacités pertinents, y compris la formation;
20. Proposer au besoin des projets pilotes et des projets de démonstration;
21. « Faciliter le transfert de connaissances en soutenant les manifestations pertinentes et en mettant en place des activités de communication et de sensibilisation; »
22. Établir des normes et des règles pour les mesures élémentaires des variables caractérisant la quantité d’eau, la qualité de l’eau et les sédiments;
23. Soutenir les aspects techniques du Système d’évaluation et de prévision hydrologiques et le rapport sur l’état de l’eau;
24. Coopération et partenariats – La Commission:

i) Établira une coordination étroite et des mécanismes de travail efficaces avec la Commission des services et applications se rapportant au temps, au climat, à l’eau et à l’environnement (Commission des services), les organisations internationales compétentes dans les domaines de l’observation, de l’information et de l’infrastructure météorologiques, hydrologiques, océaniques, cryosphériques, climatologiques et environnementales;

1. Établira et maintiendra une collaboration et une coordination étroites avec les systèmes et programmes coparrainés par l’OMM et d’autres grands programmes et initiatives d’observation internationaux;
2. Établira, en collaboration avec le Conseil de la recherche, des mécanismes consultatifs avec les organismes scientifiques et opérationnels d’utilisateurs concernés afin de recevoir des informations en retour et des conseils sur les nouvelles capacités des systèmes;
3. Rechercher des possibilités d’optimiser les ressources en établissant des organes et projets conjoints, y compris des initiatives interinstitutions qui aborderont des aspects communs du développement des systèmes.

***Composition***

La composition de la Commission est conforme à la règle 183 du Règlement général.

La participation d’experts de renom spécialistes des observations du système Terre, de la gestion de l’information et de la prévision dans les domaines de la météorologie, de l’hydrologie, de la climatologie, de l’océanographie, de la cryosphère, de l’environnement atmosphérique et d’autres domaines couverts par les attributions sera assurée par les Membres.

Les partenaires de l’OMM au sein du système des Nations Unies, des organisations internationales et du secteur privé pourront être invités à désigner des experts techniques dans leur domaine de compétence pour participer aux travaux de la Commission conformément à la règle 183 du Règlement général (telle qu’amendée par la résolution 75 (‑Cg-18)).

***Procédures de travail***

La Commission élit un président et, au maximum, trois co-vice-présidents parmi les experts de la Commission et détermine lequel des co-vice-présidents devrait assumer les fonctions de président par intérim conformément à la règle 12 du Règlement général.

La Commission établira des mécanismes de travail efficaces et efficaces et des organes subsidiaires nécessaires, dont le mandat sera limité dans le temps:

* 1. Établir des mécanismes de travail efficaces et efficaces par le biais d’un nombre adéquat d’organes subsidiaires;
  2. Faire un usage efficace d’une vaste communauté de pratique englobant les compétences collectives des Membres, y compris les secteurs privé et universitaire;
  3. Établir un programme de travail assorti de réalisations concrètes et d’un échéancier, qui soit aligné sur le Plan stratégique et le Plan opérationnel de l’Organisation, et suivre les progrès accomplis régulièrement au moyen d’indicateurs de résultats et d’objectifs appropriés pour rendre compte au Conseil exécutif et au Congrès;
  4. Utiliser de manière efficace des moyens électroniques de coordination et de collaboration;
  5. Établira une coordination efficace avec les autres commissions techniques, le Conseil de la recherche, le Conseil collaboratif mixte OMM-COI et d’autres organes pertinents, en particulier par l’intermédiaire du Comité de coordination technique du Conseil exécutif, le cas échéant;
  6. Organiser des activités de communication et de sensibilisation efficaces pour informer la communauté de l’OMM des travaux en cours, des résultats obtenus et des opportunités;
  7. Adopter un système de reconnaissance des réalisations, de la promotion de l’innovation et de la participation des jeunes professionnels;
  8. Assurer l’équilibre régional, l’équilibre hommes-femmes et l’inclusivité dans l’ensemble de ses structures et de ses plans de travail;
  9. Assurer une représentation adéquate et une consultation adéquates des communautés de pratique dans les zones desservies.

# Annexe 2 – Domaines d’application de l’OMM

À partir de l’étude continue des ressources

|  |  |
| --- | --- |
| ***Catégorie d’applications du système Terre*** | ***Domaine d’application1,2*** |
|
| 1. Applications de la météorologie de l’espace | 1.1 Météorologie de l’espace |
| 1.2 Prévision des particules énergétiques & surveillance |
| 2. Applications atmosphériques | 2.1 PNT à l’échelle mondiale & Surveillance en temps réel |
| 2.2 PNT haute résolution |
| 2.3 Prévision immédiate / Prévision à très courte échéance (VSRF) |
| 2.4 Prévisions infrasaisonnières à plus longue échéance |
| 2.5 Surveillance et prévision du climat atmosphérique |
| 2.6 Prévision de la composition de l’atmosphère & Surveillance |
| 2.7 Services d’information sur la composition de l’atmosphère en zones urbaines et peuplées3 |
| 2.8 Météorologie aéronautique |
| 2.9 Météorologie agricole3 |
| 2.10 Réduction des risques de catastrophes atmosphériques |
| 3. Applications océaniques | 3.1 Prévision océanique à moyenne échelle & Surveillance en temps réel |
| 3.2 Prévision des vagues |
| 3.3 Surveillance du climat océanique |
| 3.4 Surveillance et détection des tsunamis |
| 3.5 Réduction des risques de catastrophes océaniques |
| 4. Hydrologie  & Applications terrestres | 4.1 Prévision hydrologique & Surveillance en temps réel |
| 4.2 Surveillance du climat hydrologique et terrestre |
| 4.3 Réduction des risques de catastrophes hydrologiques et terrestres |
| 5. Applications cryosphériques | 5.1 Prévision et surveillance de la cryosphère terrestres4 |
| 5.2 Prévision des glaces de mer |
| 5.3 Surveillance du climat cryosphérique |
| 5.4 Réduction des risques de catastrophes cryosphériques |
| 6. Applications intégrées du système Terre | 6.1 Prévision du système Terre & Surveillance5 |
| 6.2 Compréhension des processus du système terrestre1 |

Notes:

1 Chaque domaine d’application examine ses besoins en matière d’observations, non seulement pour les activités opérationnelles, mais aussi pour la recherche qui permettra de mener à bien ses activités futures et de faire évoluer l’utilisation des observations. Dans le domaine d’application « 6.2 Compréhension des processus du système Terre », il est tenu compte des besoins en matière d’observations de toutes les activités de recherche de l’OMM qui ne sont pas couvertes par d’autres domaines d’application;

2 La liste des domaines d’application vise à inclure toutes les utilisations des observations par l’OMM, il convient de vérifier périodiquement l’exhaustivité et la mise à jour en conséquence;

3 Les domaines d’application de la composition de l’atmosphère et de la météorologie agricole , numérotés 2.6, 2.7 et 2.9, comportent certaines activités qui peuvent présenter une certaine proximité avec d’autres catégories. Chaque domaine d’application peut envisager de diviser en éléments des différentes catégories, de la manière dont la réduction des risques de catastrophes et la surveillance du climat sont réparties en différentes catégories.

4 Le domaine d’application 5.1 « Prévision et surveillance de la cryosphère terrestre » comprend la neige, les glaciers et le pergélisol;

5 Le domaine d’application 6.1 traite du système terrestre intégré, y compris l’interface de tous les domaines entre les composantes du système terrestre intégré.

# Annexe 3 – Plan de travail de l’INFCOM

[À insérer ici sur la base de la résolution 5.1/1 prévue de l’INFCOM]

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

# Annexe 4 – Glossaire

AG – Groupe consultatif

AG-GCW – Groupe consultatif pour la Veille mondiale de la cryosphère

AG-Ocean – Groupe consultatif sur les océans

IA – Intelligence artificielle

BIPM – Bureau international des poids et mesures

CDMS – Système de gestion des données climatologiques

Cg – Congrès de l’OMM

Cg-EXT – Congrès extraordinaire

RCE – Recherche, consultation et extraction de données

FAO – Organisation des Services alimentaires et agricoles

VAG – Veille de l’atmosphère globale

ROBM – Réseau d’observation de base mondial

SMOC – Système mondial d’observation du climat

SMTDP – Système mondial de traitement des données et de prévision

GES – Gaz à effet de serre

CMSI – Centre mondial du système d’information

PNT – Prévision numérique du temps à l’échelle mondiale

GOOS – Système mondial d’observation des océans

SMT – Système mondial de télécommunications

Groupe de coordination hydrologique

HMEI – Fabricant d’équipements hydrométéorologiques

HydroSOS – Système mondial d’évaluation et de prévision hydrologiques

INFCOM – La Commission des observations, des infrastructures et des systèmes d’information

ISO – Organisation internationale de normalisation

UIT – Union internationale des télécommunications

JSG-GHG – Groupe d’étude mixte sur la surveillance des gaz à effet de serre

PMA – Pays les moins avancés

ML – Apprentissage automatique

PNT – Prévision numérique du temps

CDMS – Système de gestion des données climatologiques

OSCAR – Outil d’analyse de la capacité des systèmes d’observation

QA/CQ – Assurance et contrôle de la qualité

CR – Conseil régional

RSB – Conseil de la recherche

Étude continue des besoins

CMRS – Centre météorologique régional spécialisé

Sc – Comité directeur

SC-ESMP – Comité permanent du traitement des données pour la modélisation et la prévision appliquées au système Terre

SC-IMT – Comité permanent des technologies et de la gestion de l’information

SC-MINT – Comité permanent des mesures, des instruments et de la traçabilité

SC-ON – Comité permanent des systèmes d’observation et des réseaux de surveillance de la Terre

SG – Groupe d’étude

SMTDP sans discontinuité

SERCOM – La Commission des services et applications se rapportant au temps, au climat, à l’eau et à l’environnement

PEID – Petits États insulaires en développement

SOFF – Mécanisme de financement des observations systématiques

TT – Équipe spéciale

TT-ROBM – Équipe spéciale pour le ROBM

UAS – Systèmes d’aéronefs sans équipage

PNUD – Programme des Nations Unies pour le développement

PNUE – Programme des Nations Unies pour l’environnement

UNESCO – Organisation des Nations Unies pour l’éducation, la science et la culture

VLab – Laboratoire virtuel

WDQMS – Système de contrôle de la qualité des données du WIGOS

WGNE – Groupe de travail de l’expérimentation numérique

SOHO – Système d’observation hydrologique de l’OMM

WHYCOS – Système mondial d’observation du cycle hydrologique

WIGOS – Système mondial intégré des systèmes d’observation de l’OMM

SIO – Système d’information de l’OMM

OMM – Organisation météorologique mondiale

PMRPT – Programme mondial de recherche sur la prévision du temps

VMM – Veille météorologique mondiale

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

1. <https://www.oceandecade.org/> [↑](#footnote-ref-2)
2. OSCAR, l'outil d'analyse de la capacité des systèmes d'observation, est une plate-forme En ligne qui donne un aperçu de tous les éléments d'observation disponibles dans le cadre du WIGOS [↑](#footnote-ref-3)